

**Objet: Grippe A/H1N1.**

**Réseaux: tous**

**Niveaux et services : fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé**

**Période : Année scolaire 2009 – 2010.**

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Madame et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux membres du Service général de l'Inspection ;
- Aux Directions des écoles fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisées organisées par la Communauté française.
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisées de l'enseignement libre subventionné ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des écoles fondamentales et secondaires ordinaires et spécialisées de l'enseignement officiel subventionné ;

**Pour information :**

- A Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs des CPMS organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux responsables des Services de Promotion de la Santé à l'Ecole ;
- Aux organisations syndicales ;
- Aux Associations de Parents.

**Autorités :** Cabinet de la Ministre de l'enseignement obligatoire

**Signataire :** Marie-Dominique SIMONET

**Personne(s) ressources(s) :** Michel WEBER (02.801.78.28)

<b><u>Circulaire</u></b>	Administrative		
<b><u>Emetteur</u></b>	Cabinet de la Ministre de l'enseignement obligatoire	Marie-Dominique SIMONET	
<b><u>Destinataire</u></b>	Enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécialisé	Tous réseaux	
<b><u>Document à renvoyer</u></b>	Non		
<b><u>Objet</u></b>	Grippe A/H1N1		

<b>Nombre de pages : 2</b>	<b>- annexe :</b>
<b>Mots clés : grippe</b>	

Mesdames, Messieurs,

La circulaire n° 2882 du 18.09.2009 vous a invités à communiquer chaque jour, et à partir du 1er octobre 2009, le nombre d'élèves et d'enseignants absents dans votre établissement, via un site web sécurisé, créé spécialement à cet effet par l'ETNIC.

Après avoir pris contact avec le Commissariat interministériel « Influenza », mis en place par le Gouvernement fédéral, j'ai le plaisir de porter à votre connaissance qu'il n'est plus nécessaire, dès réception de cette circulaire, de procéder à l'encodage quotidien, sur le site *ad hoc*, des absences pour maladie des élèves et des enseignants.

Je vous remercie encore une fois de votre collaboration.

La Ministre de l'enseignement obligatoire,

Marie-Dominique SIMONET